



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 023

Séance du 20 mai 2026

**SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS – MISE EN SECURITE DE LA  
DECHETERIE DES ALLUCHATS**

-----

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 17 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 15 mai 2026.

**ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Laurent LHERITIER ; Benjamin SIMONS ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS.

**ETAIENT EXCUSES : Mesdames et Messieurs**

Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Cynthia VELLEINE et Olivier CAGNON.

**M. Benjamin SIMONS** présente le rapport suivant :

**Rappel du contexte**

Le Service Public de Gestion des Déchets de la Communauté de communes Creuse Grand Sud est gestionnaire, au titre de sa compétence « déchets », de deux déchèteries intercommunales.

L'exploitation de ces deux sites constitue une part importante des activités du service. En effet, outre une fréquentation importante (environ 20 000 passages par an à la déchèterie du Thym et 3 000 passages par an à la déchèterie des Alluchats), la gestion des flux collectés dans un contexte de développement des filières de tri exige une mobilisation importante.

De plus, comme la plupart des déchèteries, celles de la Communauté de communes sont soumises à des fréquentations *hors horaires d'ouverture*, pour des intrusions, des vols d'objets et de matières ou des dépôts sauvages.

L'isolement de la déchèterie des Alluchats à Faux-la-Montagne constitue une problématique particulière en la soumettant à une plus grande fragilité.

### Objet de la demande

Afin d'améliorer la sécurisation de la déchèterie des Alluchats, il est envisagé la réinstallation d'un portail adapté et sécurisé. En effet, l'équipement existant a fait l'objet d'une dégradation importante et il avait été mis hors service. Sa fragilité n'a pas permis la remise en place d'une fermeture opérante. Depuis, et à la suite de nouvelles dégradations, le site n'est plus sécurisé.

Au-delà d'usages inadaptés constatés (dépôts hors horaires d'ouverture, vols et récupération de matières, désordres), l'absence de sécurisation est aussi source de risques préjudiciables notamment vis-à-vis de nos agents ou prestataires œuvrant sur le site.

### Éléments d'appréciation

Pour cela, la recherche d'une solution technique a été réalisée, le projet de réaménagement comprend notamment :

- Le remplacement de la clôture existante
- La fourniture et l'installation d'un portail industriel autoporté

Ces équipements seront dotés de systèmes complémentaires « anti-intrusion ». A noter qu'un système de vidéosurveillance doit aussi être installé.

### Éléments financiers

Plusieurs entrepreneurs locaux ont été sollicités, la société Le Jardiniste 23 a proposé une offre complète et adaptée pour un montant de **18 698,50 € HT**.

Pour cet investissement, la Communauté de communes a sollicité une aide DETR permettant une subvention pour cette acquisition à hauteur de 40 % des dépenses HT.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, DECIDE :**



- **D'ATTRIBUER** le présent marché de travaux relatif à la mise en sécurité de la déchèterie des Alluchats à la société Le jardiniste 23 pour un montant de **18 698,00 € HT (20 673,60 € TTC)**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le bon de commande relatif à ce projet.

Ainsi fait et délibéré le 20 mai 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

Le Président,  
Jean-Luc LEGER



REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20260520-2026\_B\_023-